

**Procès-verbal du Conseil de la  
municipalité de Val-des-Bois**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 3 juin 2014 à 19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon.

**ÉTAIENT présents :** Mesdames les conseillères Carole Charbonneau, Sandra Dicaire et Diane Martin ainsi que messieurs les conseillers Jean-Claude Larocque, Roger Laurent et Roland Montpetit.

**ÉTAIT également présente :** Madame Anik Morin, secrétaire-trésorière.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant quorum, la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption du procès-verbal du 6 mai 2014
- 4.- Gestion financière et administrative
  - 4.1- Adoption des comptes de la période;
  - 4.2- Adoption des états financiers du mois d'avril 2014;
  - 4.3- Aide financière au Cercle des Fermières;
  - 4.4- Achats de fleurs.
- 5.- Aménagement et urbanisme
  - 5.1- Embauche d'un urbaniste;
  - 5.2- Qualité de l'eau - Lac d'Argile;
  - 5.3- Table des inspecteurs – Juin 2014.
- 6.- Voirie
  - 6.1- Protocole d'entente avec le Ministère des Transports du Québec pour le déneigement de la route 309;
  - 6.2- Poursuite des travaux de construction du garage municipal;
  - 6.3- Demande de soumissions – Déneigeuse 2014-02.
- 7.- Loisirs et culture
  - 7.1- Aide financière au Mouvement Arts et Culture;
  - 7.2- Modification des politiques de la bibliothèque;
  - 7.3- Aide financière au Club chasse et pêche;
  - 7.4- Participation à l'assemblée générale annuelle du réseau Biblio de l'Outaouais.
- 8.- Sécurité publique
- 9.- Hygiène du milieu
  - 9.1- Rapport d'ouverture des soumissions – Camion 10 roues et benne à déchets 2014-01.
- 10.- Varia
- 11.- Correspondance
- 12.- Période de questions
- 13.- Fermeture de la séance

14-06-91

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 3 JUIN 2014**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLE CHARBONNEAU**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

14-06-92

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU**  
**6 MAI 2014**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal de la séance du 6 mai 2014, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

14-06-93

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 14-05**  
**COMPTES PAYÉS ET À PAYER – AUTORISER LA**  
**SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À EFFECTUER LES PAIEMENTS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de mai 2014 dressé par la directrice générale, portant le numéro 14-05 totalisant une somme de **206 288,82 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	160 446,99 \$
- Déboursés par chèque :	4 393,07 \$
- Déboursés par prélèvement :	18 823,22 \$
- Salaires :	22 625,54 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes à payer.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

14-06-94

**POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2014**

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2014;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLE CHARBONNEAU**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois d'avril 2014 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

**14-06-95**

**AIDE FINANCIÈRE AU CERCLE DES FERMIERES**

ATTENDU QUE le Cercle des Fermières est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'améliorer les conditions de vie de la femme et de la famille et de transmettre des connaissances pour promouvoir le patrimoine culturel et artisanal;

ATTENDU QUE la demande d'aide pour couvrir les frais de la publicité reliée aux activités qu'elles organiseront;

ATTENDU QUE les frais de publicité s'élèvent à 168,00 \$ pour deux publications;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DIANE MARTIN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroie une aide financière de 168,00 \$ au Cercle de Fermières pour l'organisation de leurs activités;

ET QUE la Municipalité offre les copies de cette publicité gratuitement.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

**14-06-96**

**ACHAT DE FLEURS**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire installer des fleurs le long de la route 309 afin d'égayer notre Municipalité;

ATTENDU la soumission reçue du Déco Dollar au montant de 500,00 \$ plus les taxes applicables pour 20 paniers de fleurs incluant l'installation au printemps et le retrait de ceux-ci à l'automne;

ATTENDU QUE certains articles supplémentaires seront nécessaires pour la première année, tels que des pièces pour l'attache des paniers, des paniers conçus pour conserver l'humidité, des accessoires pour l'arrosage;

ATTENDU QUE les propriétaires du Matériaux Lajeunesse nous offrent les crochets d'installations gratuitement;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND MONTPETIT**

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense maximale de 1 000,00\$ plus les taxes applicables pour l'achat des fleurs et autres accessoires.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE madame la conseillère Diane Martin soit mandatée pour l'aménagement des paniers et l'achat des articles supplémentaires et que ses frais de déplacement lui soient remboursés.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

**14-06-97**

**EMBAUCHE D'UN URBANISTE**

ATTENDU QUE la MRC de Papineau prévoit adopter un nouveau schéma d'aménagement d'ici quelques mois;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la Municipalité ainsi que ses règlements d'urbanisme, zonage, lotissement, construction et permis et certificats nécessitent une révision majeure afin de se conformer aux réalités actuelles et au nouveau schéma d'aménagement de la MRC de Papineau;

ATTENDU QU'une nouvelle section de règlements est nécessaire afin d'encadrer les campings;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé plusieurs soumissions;

ATTENDU QUE l'offre de service d'Urba Solutions au coût de 21 000,00 \$ plus taxes applicables est la plus complète pour répondre au besoin de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'offre de service propose la création de nouveaux règlements pour les campings et certains autres règlements urgents ainsi qu'un échéancier d'adoption pour ceux-ci, la création d'un nouveau plan d'urbanisme, une refonte complète des règlements de zonage, lotissement, construction et permis et certificats, des rencontres avec les intervenants municipaux concernés afin de réviser les différents documents qui seront proposés, un échéancier d'adoption pour chacune des étapes indiquées ainsi que la présence d'un expert lors des consultations publiques;

ATTENDU QUE l'offre de service fait partie intégrante de cette résolution;

ATTENDU QUE cette dépense n'a pas été incluse au budget 2014;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLE CHARBONNEAU**

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroie le contrat de refonte du plan d'urbanisme et des divers règlements à Urba Solutions pour la somme de 21 000,00 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE les coûts nets soient imputés au surplus accumulé non affecté et autorisent la directrice générale à effectuer le paiement.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

**14-06-98**

**QUALITÉ DE L'EAU – LAC D'ARGILE**

ATTENDU QU'une table de concertation sera mise sur pied afin de faire un suivi sur la qualité de l'eau du Lac d'Argile;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise et délègue monsieur le conseiller Roland Montpetit à représenter la Municipalité sur cette table de concertation et sur les divers comités s'y rattachant.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

**14-06-99**

**TABLE DES INSPECTEURS DE LA MRC PAPINEAU**

ATTENDU QUE la table des inspecteurs de la MRC de Papineau se rencontre six (6) fois par année;

ATTENDU QUE cette table se déplace dans une Municipalité différente à chaque rencontre;

ATTENDU QUE les municipalités de Val-des-Bois et de Bowman accueilleront la réunion de juin 2014;

ATTENDU QUE lors de la tenue de cette réunion il y a lieu de les accueillir avec des breuvages et bouchées;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 50,00 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de breuvages et de bouchées pour la réunion de la table des inspecteurs qui aura lieu au mois de juin 2014.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

**14-06-100**

**CONTRAT AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)  
POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE 309**

ATTENDU QUE à la demande du conseil municipal, le MTQ a soumis une offre afin de signer un contrat pour le déneigement de la route 309 par la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil désire offrir un service de qualité pour les citoyens;

ATTENDU QUE le conseil a analysé les coûts d'opération;

ATTENDU QUE le conseil a négocié un prix avec le MTQ;

ATTENDU QUE le conseil considère être en mesure d'effectuer le travail sans frais supplémentaire pour les citoyens;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DIANE MARTIN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adhère au dit protocole en acheminant une copie de cette résolution aux bureaux du MTQ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce conseil autorise le maire et la directrice générale à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

**14-06-101**

**POURSUITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GARAGE  
MUNICIPAL**

ATTENDU QUE certains travaux essentiels n'ont pas été inclus au contrat initial de l'entrepreneur responsable de la construction du garage;

ATTENDU QUE l'ajout de l'eau à l'intérieur du garage, d'égouts et des gouttières sont considérés des travaux essentiels;

ATTENDU QUE l'installation d'un établi et divers articles du genre sont aussi très importants;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT**

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense nette maximale de 20 000,00 \$ afin d'effectuer les travaux et l'achat des équipements nécessaires;

ET QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement des factures s'y rattachant;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce montant soit affecté au surplus accumulé non-affecté.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

**14-06-102**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS – DÉNEIGEUSE 2014-02**

ATTENDU QUE suite à la signature d'un contrat avec le Ministère des Transports du Québec (MTQ), la municipalité devra se procurer une deuxième déneigeuse;

ATTENDU QUE le coût d'achat est estimé à plus de 100 000,00 \$ et qu'en vertu de l'article 935 du Code municipal du Québec, tout contrat comportant une dépense de plus de 100 000,00 \$ ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publiques faite par annonce dans un journal diffusé sur le territoire et dans un système électronique d'appel d'offres (SÉAO);

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE**

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande des soumissions afin de se procurer une déneigeuse;

ET QUE la publication de l'appel d'offres soit faite sur le site de la SÉAO et dans le journal Le Bulletin de la Lièvre.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

**14-06-103**

**AIDE FINANCIÈRE AU MOUVEMENT ARTS ET CULTURE POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le Mouvement Arts et Culture organise des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec et demande une aide financière et la présence du service des incendies lors de cet événement;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles au budget courant pour les activités culturelles et de loisirs;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DIANE MARTIN**

ET RÉSOLU QU'une somme de 300,00 \$ soit remise au Mouvement Arts et Culture pour l'organisation des activités de la fête de la St-Jean;

ET QUE le service des incendies soit autorisé à être présent lors du feu de joie pour la protection des lieux et des participants.

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**14-06-104**

**POLITIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE – FRAIS DE RETARD, FRAIS D'INSCRIPTION POUR LES NON-RÉSIDENTS**

ATTENDU QUE la bibliothèque municipale de Val-des-Bois/Bowman désire effectuer des changements à la politique pour les frais de retard et les frais d'inscription pour les non-résidents;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abolir le montant maximum à déboursier pour tout retard qui était de 6,00 \$;

ATTENDU QUE lorsque le montant du retard excédera la valeur du prêt, l'utilisateur sera facturé (pour le montant du livre ou autre article emprunté) et aucun prêt ne sera permis tant que l'amende ne sera remboursée pour tous les membres de la famille habitant la même adresse;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLE CHARBONNEAU**

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité de Val-des-Bois accepte la nouvelle politique de la bibliothèque Val-des-Bois/Bowman, notamment:

**Frais de retard :**

**VOLUME :** 0,50 \$ par volume par jour ouvrable  
**VIDÉO & DVD:** 0,75 \$ par jour ouvrable par vidéo ou dvd

**Politique de frais d'inscription pour les non-résidents :**

Les frais d'inscription des non-résidents des deux (2) municipalités seront de, et ce pour une période de deux ans:

**FAMILLE :** 20,00 \$ + 1,00 \$ par carte plastifiée (20 volumes maximum)  
**ADULTE :** 8,00 \$ + 1,00 \$ par carte plastifiée (5 volumes maximum)  
**ENFANT :** 6,00 \$ + 1,00 \$ par carte plastifiée (5 volumes maximum)

**DIVERS**

**Remplacement de carte perdue: 2,00 \$.**

**Best-sellers :** 1,00 \$ par volume pour les nouveautés de 6 mois et moins

- Aucun bien culturel ne sera prêté à l'abonné s'il y a amende au dossier
- Inscription : enfants de 13 ans et moins; signature obligatoire d'un parent ou tuteur
- Renouvellement d'un volume régulier : Une (1) fois maximum
- Aucun renouvellement pour les nouveautés

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-06-105

**AIDE FINANCIÈRE AU CLUB CHASSE ET PÊCHE VAL-DES-BOIS/BOWMAN**

ATTENDU QUE le nouveau comité d'administration du Club chasse et pêche Val-des-Bois/Bowman désire ré-établir le club;

ATTENDU QUE le Club chasse et pêche Val-des-Bois/Bowman est un organisme à but non lucratif et sollicite une aide financière pour faire la comptabilité des dernières années et mettre les rapports gouvernementaux à jour;

ATTENDU QUE le droit de pêche hivernale sur le Lac Vert dépend entre autres que cet organisme soit en règle;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND MONTPETIT**

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroie une aide financière de 500,00 \$ au Club chasse et pêche Val-des-Bois/Bowman pour permettre la mise à jour de tous les documents de comptabilité et les différents rapports gouvernementaux requis.

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-06-106

**PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS**

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DIANE MARTIN**

ET RÉSOLU QUE madame la conseillère Carole Charbonneau soit autorisée à participer à l'assemblée annuelle du CRSBPO qui aura lieu à Luskville le 7 juin prochain;

ET QUE ce conseil décrète une dépense de 24,00 \$ plus taxes applicables pour les frais d'inscription ainsi que les frais de déplacements.

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-06-107

**RAPPORT D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – CAMION 10 ROUES ET BENNE À DÉCHÊTS**

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 14-05-86 la municipalité de Val-des-Bois a demandé des soumissions pour l'achat d'un camion 10 roues et d'une benne à déchets;

ATTENDU QUE sept (7) fournisseurs ont déposé une soumission dans les temps prescrits :

COMPAGNIE	PRIX SOUMISSIONNÉ
Groupe Gemec Inc	194 187,03 \$
Labrie Groupe Environnemental	211 678,81 \$
Camion freightliner Mont-Laurier	212 119,35 \$
Groupe Gemec Inc	218 398,46 \$
Inter Outaouais	231 053,76 \$
Kenworth Montréal	239 441,18 \$
Carle Ford Inc	271 341,00 \$

EN CONSÉQUENCE



**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport d'ouverture des soumissions tel que présenté et retienne la soumission d'Inter Outaouais puisqu'il est le plus bas soumissionnaire conforme selon les documents soumis lors de l'appel d'offres, pour un montant de 231 053,76 \$ taxes incluses incluant un montant de 4 000,00 \$ en remise pour notre camion 1997 actuel.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette dépense soit imputée aux surplus accumulés non-affectés.

ET QUE ce conseil autorise le maire et la directrice générale intérimaire à signer pour et nom de la municipalité de Val-des-Bois, les documents nécessaires à l'adjudication du contrat.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

**14-06-108**

**LEVÉE DE LA SÉANCE (20 h 05)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE**

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

.....  
Daniel Rochon, maire

.....  
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Daniel Rochon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.